

## Pollution atmosphérique aux particules : déclenchement de la procédure d'information et de recommandation du public

PRÉFET  
DU JURA

C  
O  
M  
M  
U  
N  
I  
Q  
U  
É  
D  
E  
P  
R  
E  
S  
S  
E

Les conditions météorologiques défavorables à la dispersion des émissions polluantes locales entraînent actuellement une accumulation des poussières fines en suspension dans l'atmosphère du département.

Cette situation conduit à un dépassement des seuils réglementaires.

Aujourd'hui à 14h, les taux de pollution enregistrés étaient de 53 micro-grammes par m<sup>3</sup> à Lons-le-Saunier et de 54 micro-grammes par m<sup>3</sup> à Dole.

Compte tenu de ces données, le Préfet du Jura a décidé de déclencher la procédure d'information et de recommandation du public.

### Conseils et recommandations sanitaires :

À ce stade de pollution atmosphérique, certaines personnes peuvent présenter une sensibilité particulière se manifestant par des irritations oculaires, nasales et respiratoires. Il s'agit plus particulièrement des jeunes enfants, des personnes âgées, des personnes asthmatiques ou allergiques, et des personnes souffrant d'insuffisance respiratoire chronique.

Il est donc recommandé à ces personnes :

- d'éviter toute activité physique ou sportive intense. Les activités physiques légères et les sorties de plein air demeurent cependant possibles.
- de veiller à ne pas aggraver les effets de cette pollution par d'autres facteurs irritants (usage de solvants sans protection appropriée, tabac...)
- de respecter scrupuleusement ou d'adapter sur avis du médecin le traitement médical à visée respiratoire en cours. En cas de besoin, il est conseillé de consulter son médecin traitant.

### Mesures de prévention :

- Pour rappel, le brûlage des déchets verts est interdit.
- Il est également recommandé d'éviter les feux d'agréments.

Les conditions météorologiques attendues ne devraient pas permettre une amélioration de la situation dans les prochaines 24 heures.